

**Doc. Réf. 4 Fréquence des registres et des documents alternatifs**

Registre	Fréquence d'utilisation	Documents d'accompagnement ou preuve nécessaire	Documents alternatifs possibles avec les informations nécessaires
<b>Registre 1 Engagement du producteur</b>	Signature chaque année		
<b>Registre 2 Traitement et d'identification des veaux/ Registre des traitements vétérinaires</b>	Chaque fois qu'un animal ou groupe d'animaux est traité		Programme VGQC : registre du détail des traitements pour un groupe ou par date d'entrée <b>Informations à retrouver :</b> date, identification du/des veaux, durée, dosage, voie d'administration, ne pas expédier avant, initiales
<b>Registre 3 ou 4 d'expédition des veaux/Registre 5 Sortie des veaux/déclaration d'expédition</b>	À chaque expédition de veaux	Liste d'identification des veaux (souvent transmise par courriel à l'abattoir)	Programme VGQC : détail inventaire des veaux, date de sortie, raison de sortie : enchères <b>Informations à retrouver :</b> date, nombre d'animaux/liste, présence possible d'aiguille, animal visé par un délai d'attente/certification que le délai est respecté
<b>Registre 6 Produits de santé animale recommandés</b>	Chaque fois qu'un produit est introduit à la ferme	Ordonnance Bouteille/contenant de médicaments avec étiquette lisible	Programme VGQC : registre des médicaments (pharmacie) Ordonnance vétérinaire valide contenant <b>l'information suivante</b> : date, nom du produit, dosage, voie d'administration, délai d'attente, lieu ou consigne d'entreposage
<b>Registre 7 Réception des aliments</b>	Tout aliment entrant à la ferme est inscrit	Assurance écrite pour fournisseurs non-HACCP  Échantillons de produits de fournisseurs non-HACCP (généralement gardés dans un sac <i>Ziploc</i> dans un bac étanche)	Factures d'achat d'aliments où <b>l'information suivante</b> est fournie : date, nom du fournisseur, HACCP ou non, nom de l'aliment, quantité reçue Étiquette des aliments Aliment médicamenté contenant <b>l'information suivante</b> : nom du médicament, MG médicament/kg aliment ou ppm, délai d'attente (voir étiquette du produit ou ordonnance vétérinaire) Si le producteur utilise son propre maïs, il doit inscrire quelque part la date de réception et l'endroit d'entreposage
<b>Registre 8 Mélange des aliments médicamentés</b>	Tous les mélanges intégrant un médicament doivent être consignés	Affiche des aliments médicamentés qui sont présents sur la ferme	Registre de traitement contenant <b>l'information suivante</b> : type de mélange, quantité, délai d'attente et date de fin, initiales Les producteurs possèdent un permis pour mélanger des médicaments dans l'alimentation à la ferme. Tout document exigé par l'ACIA ou le gouvernement du Québec peut être utilisé.

Registre	Fréquence d'utilisation	Documents d'accompagnement ou preuve nécessaire	Documents alternatifs possibles avec les informations nécessaires
<b>Registre 9 Balances</b>	1 fois par an	Seulement pour le programme VGQC	
<b>Programme alimentaire</b>	1 par cycle de certification	Seulement pour le programme VGQC	Le programme alimentaire contenant <b>l'information suivante</b> : signature de l'agronome, date d'émission du programme, aliment, quantités et mélange
<b>Registre 14 Formation</b>	À chaque formation	Seulement pour le programme VGQC	
<b>Registre 10 Visiteurs</b>	Toute personne entrant dans l'endroit où se trouvent les veaux	Enseigne de biosécurité à l'entrée du bâtiment	
<b>Registre 11 Contrôle de la vermine</b>	Chaque fois que le programme de lutte est modifié	Carte avec emplacement des pièges si réalisé par le producteur Trappes, pièges visibles	Contrat avec une firme spécialisée, rapport de visites
<b>Registre 12 Manuels et guides d'instructions</b>	Tous les nouveaux manuels	Manuels d'instruction des appareils utilisés à la ferme	Liens Internet pertinents
<b>Registre 13 Qualité de l'eau</b>	Une fois par an au minimum	Résultat de laboratoire de l'analyses d'eau	Si un système de traitement de l'eau est utilisé : un registre où <b>sont inscrites</b> la date et la description de l'entretien
<b>Registre 15 Rapport de vérification</b>	Une fois l'an		Rapport du technicien une fois l'an qui confirme qu'il a vérifié les activités et registres pour s'assurer que les veaux ont été expédiés vers l'abattoir une fois le délai d'attente écoulé et que la présence d'aiguille brisée a été notée le cas échéant. Évaluation des registres dans le programme VGQC
<b>Registre 16 Rapport sur les mesures correctives</b>	Chaque fois que des mesures correctives sont appliquées		Les mesures correctives sont notées directement dans les registres pertinents (par exemple une correction de date de traitement directement dans le registre de traitements). Évaluation des registres dans le programme VGQC